



# LES TROIS FORMES D'AUTOPARTAGE DESTINEES AUX PARTICULIERS

L'**autopartage entre particuliers** est la mise en commun d'un ou parfois plusieurs véhicules, utilisés par des amis, des voisins ou des proches. Le véhicule appartient à l'un des autopartageurs ou est possédé en commun. Il s'agit de la forme d'autopartage la plus ancienne (sans doute aussi ancienne que la voiture) et la répandue. Cette pratique est mieux connue depuis une étude réalisée en 2009 par ADETEC ([www.adetec-deplacements.com/rapport\\_autopartage\\_entre\\_particuliers.pdf](http://www.adetec-deplacements.com/rapport_autopartage_entre_particuliers.pdf)).

D'apparition plus récente, la **location de voiture entre particuliers** s'effectue par le biais de sites internet spécialisés (Voiturelib', CitizenCar, Deways, etc.). L'émergence de ce type de service est récente (2009 pour la France). De nombreuses personnes le confondent avec l'autopartage entre particuliers, confusion accentuée par le fait que certains services utilisent parfois alternativement les appellations "location entre particuliers" et "autopartage entre particuliers", notamment pour augmenter leur visibilité pour les moteurs de recherche sur internet.

Les **services d'autopartage** sont apparus en France en 1999. Ils se rencontrent surtout dans les centres-villes des grandes villes. Les véhicules appartiennent au service, qui les loue à ses abonnés. Ils sont en général stationnés dans des stations identifiées. Exemples : Communauto/Mobizen (Paris), Autolib (Paris), Auto'trement (Alsace).

 ADETEC	<b>Autopartage entre particuliers</b>	<b>Location entre particuliers</b>	<b>Service d'autopartage</b>
<b>Caractéristiques</b>	Mise en commun d'une voiture entre personnes se connaissant déjà (amis, voisins, collègues, amis d'amis...) La motivation du propriétaire et des utilisateurs du véhicule est quadruple : lien social, meilleure utilisation du véhicule, économies et protection de l'environnement.	Location de voitures via un site internet entre personnes qui, dans la plupart des cas, ne se connaissent pas auparavant. En général, la motivation du propriétaire du véhicule est essentiellement économique et la relation ne s'inscrit pas dans la durée.	Inscription à un service, permettant de louer des voitures 24h/24 et de les retirer dans des stations dédiées.
<b>Propriétaire du/des véhicules</b>	En général, un des autopartageurs. Parfois, véhicule possédé en commun (indivision).	Des particuliers	Le service
<b>Date d'apparition en France</b>	Pratique sans doute aussi ancienne que la voiture	2009	1999 (quelques tentatives avortées dans les années 70)
<b>Territoires concernés</b>	Existe déjà sur tous les types de territoires (grandes villes, villes moyennes, petites villes, banlieues, périurbain, rural).	Adapté surtout aux villes grandes et moyennes, un nombre minimal d'inscrits étant nécessaire pour obtenir une mise en relation entre le propriétaire d'un véhicule et un locataire.	Adapté surtout au centre-ville des grandes villes, un nombre minimal d'inscrits étant nécessaire pour tenter de rentabiliser le service. Commence à essaimer dans quelques villes moyennes (Savoie, Alsace).
<b>Nombre de véhicules en France</b>	Au moins 20 000	Quelques milliers d'inscrits	Près de 2 000

 ADETEC	<b>Autopartage entre particuliers</b>	<b>Location entre particuliers</b>	<b>Service d'autopartage</b>
<b>Ratio conducteur</b>	En moyenne 1 voiture pour 3,5 conducteurs.	Données non disponibles et non significatives (part élevée de locations ponctuelles).	En moyenne 1 voiture pour 15 à 20 abonnés.
<b>Nombre de conducteurs en France</b>	Au moins 70 000	Pas d'infos sur le nombre réel de locataires.	Environ 30 000 abonnés
<b>Nombre total d'utilisations mensuelles</b>	Au moins 50 000 à 100 000 (1 à 2 utilisations par mois et par conducteur, sans compter le propriétaire du véhicule)	Quelques milliers (environ 1 location par mois et par véhicule)	Environ 30 000 (environ 1 location par mois et par abonné)
<b>Coût moyen pour les utilisateurs</b>	0,10 à 0,35 €/km, tout compris.  Le coût dépend du niveau de participation aux frais demandé par le propriétaire du véhicule (participation partielle ou totale). Il est beaucoup plus faible que pour les deux autres formes d'autopartage car : 1) il n'y a aucun opérateur économique à rémunérer, 2) le propriétaire ne cherche pas à faire du bénéfice.	0,40 à 0,80 €/km, tout compris.  Le tarif inclut généralement un paiement à la journée (de l'ordre de 25 à 50 €/jour) et au km (+/- 0,07 à 0,10 €/km). En général, le locataire paie aussi le carburant (0,07 à 0,15 €/km).	0,50 à 0,80 €/km, tout compris.  Le tarif inclut un paiement à l'heure (2 à 6 €/h) et au km (0,25 à 0,40 €/km, carburant compris) et un abonnement mensuel (5 à 25 €). S'y ajoutent pour certains services des frais d'inscription (ex : 40 € à Strasbourg) et/ou des frais de réservation (1 à 3 € à Strasbourg).

Ces trois formes d'autopartage sont complémentaires. Elles sont adaptées à des besoins et à des publics partiellement différents. Une même personne pourra faire appel successivement à plusieurs d'entre elles, suivant ses besoins et contraintes du moment.



## Bureau d'études en transports et déplacements

Contact : Bruno CORDIER, tél. : 04 73 65 94 24, [bcordier.adetec@orange.fr](mailto:bcordier.adetec@orange.fr)  
Site internet [www.adetec-deplacements.com](http://www.adetec-deplacements.com)

*Créé en 1997, ADETEC réalise des études et des recherches sur tous les modes de déplacement (automobile, transports collectifs, vélo, marche à pied, etc.), ainsi que sur les approches socio-économiques, environnementales et territoriales liées aux transports. Bruno CORDIER en est le créateur et le directeur.*

